REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260401-2026_04_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 1er avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOUVET Patrick, conseiller municipal le plus âgé., Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 24 mars 2026
Absents excusés : S.SOUNDRON pouvoir donné M.LEFORT
Absents :
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-04-01 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP DE QUESTEMBERT

Vu que la gestion de l'assainissement et d'eau potable est gérée par le SIAEP de la région de Questembert,

Vu qu'il convient d'organiser l'installation du comité syndical du SIAEP à la suite des élections municipales,

Vu l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire invite le conseil municipal à désigner 4 représentants au SIAEP : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner :

2 délégués titulaires :

- Patrick BOUVET
- Loïc CELLIER

2 délégués suppléants :

- Pascal GUIBLIN
- Sébastien DUBOT

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du